

## COMITÉ DIRECTEUR

### PV de la réunion du 2 février 2026

#### En visioconférence

Les convocations ont été envoyées par courriel à tous les membres élus du Comité Directeur.

**Présents** (13) : Martial AUDOT, Nathalie CELKA, Franck CHEVRIER (Secrétaire Général), Ivan COSTE-MANIÈRE (Président), Joris DELARBRE, Sébastien FRANCK (Secrétaire Général adjoint délégué à la performance et à la jeunesse), Gaël LE RUYET, Julien LECLERC, Denis MANASSERO, Sonia MEHDAOUI (Trésorière), Yves SERRA, Catherine STRUGEON-KUOPPALA (Secrétaire Générale adjointe) et Julien WALTZER

**Pouvoirs** (2) : Laurence DELAIRE-COSTE (pouvoir Ivan COSTE-MANIÈRE) et Corinne ROUSSEAU (pouvoir Mélina TESTI).

**Invités** (3) : Adriana BURGAIN (agent de développement), André FERRETTI (Vice-Président du Conseil de l'Ethique) et Maxence VAUDELIN (responsable du développement).

Ouverture de la réunion à 18h30.

#### 1. Nomination au Comité Directeur

À la suite du départ de Margot CHEVRIER qui est dorénavant licenciée au Stade Bordelais Athlétisme et en vertu des statuts d'ATHLE06 (article 18), la place vacante au Comité Directeur revient au 1<sup>er</sup> suppléant de la liste d'Ivan COSTE-MANIÈRE présentée pour l'élection du Comité Directeur du 26 octobre 2024. Thomas PEMEJA, licencié à l'ASD Mentonnais, est ainsi nommé membre du Comité Directeur d'ATHLE06.

#### 2. Plan de développement 2025-2029

Le plan de développement de notre Comité départemental pour la période 2025-2029 a été rédigé ; il s'agit d'une déclinaison, transposée à notre échelle, des axes de développement fédéraux et régionaux.

Ce document présente la ligne de conduite des activités de notre Comité, sans toutefois être exhaustif. Des adaptations temporelles ou bien s'inscrivant dans le temps en fonction d'évolutions conjoncturelles sont possibles ; notre Comité ayant pour objet de répondre aux besoins des clubs et des licenciés sur son territoire.

Le document complet est disponible sur [athle06.fr](http://athle06.fr).

### **3. Compte de résultats 2025**

Les éléments comptables 2025 d'ATHLE06 sont en cours d'établissement par Françoise LEMALLE, expert-comptable (SELAS LEMALLE AREs X.PERT), donc non arrêtés à ce jour.

Toutefois, un projet de compte de résultats pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus a été présenté aux membres du Comité Directeur.

Une circulaire financière présentant le compte de résultats 2025, avec son analyse, sera publiée avant l'Assemblée Générale du samedi 7 mars 2026.

### **4. Montants des cotisations départementales pour la saison 2026-2027**

Le Comité Directeur a décidé de ne pas modifier les montants des cotisations départementales pour la saison 2026-2027, à savoir :

- Montant de la cotisation départementale sur les « licences compétitions » : 33,00 €
- Montant de la cotisation départementale sur les « licences découvertes » : 22,00 €
- Montant de la cotisation départementale sur les « licences loisirs » : 15,00 €
- Montant de la cotisation départementale sur les « licences dirigeants » : 5,00 €
- Montant de la cotisation départementale sur l'affiliation des clubs : 100,00 €

Conformément à l'article 7.1 des statuts d'ATHLE06, les montants des cotisations départementales seront soumis à l'approbation des représentants des clubs lors de l'Assemblée Générale du samedi 7 mars 2026.

### **5. Budget prévisionnel 2026**

Le budget prévisionnel 2026 équilibré à 190 000,00 € élaboré par le Bureau Exécutif a été validé par le Comité Directeur.

Celui-ci a été construit dans l'unique vision de garantir à notre Comité la sérénité financière qui lui permettra d'agir auprès des clubs et des licenciés, à la hauteur de son actuel investissement. Notre objectif pour 2026 s'inscrit dans la lignée de 2025, à savoir tendre vers un compte de résultats équilibré en fin d'exercice.

Le budget prévisionnel 2026 sera présenté et soumis à l'approbation des représentants des clubs lors de l'Assemblée Générale du samedi 7 mars 2026.

## **6. Modification du règlement du jury des compétitions organisées par ATHLE06**

Le Comité Directeur a ratifié la décision du Bureau Exécutif du 10 novembre 2025 dont l'objet était l'ajout de dispositions particulières en cas de dépassement du nombre maximal de juges requis. Les éléments en question feront l'objet d'un nouvel article dans le règlement du jury des compétitions organisées par ATHLE06.

Le Comité Directeur a également décidé de modifier le préambule (domaine d'application) du règlement du jury des compétitions organisées par ATHLE06 comme suit afin d'y intégrer les épreuves de cross-country des éveils athlé et poussins :

*« A compter du 1er septembre 2023, les règles suivantes s'appliquent à tous les clubs, hormis celles de l'article 6, pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country (dont les épreuves de cross-country éveils athlé-poussins) organisées par ATHLE06 ; et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les courses running et les animations éveils athlé-poussins (hors cross-country) ne sont pas concernées par ce règlement. »*

## **7. État statistique des licences au 31 janvier 2026**

Au 31 janvier 2026, notre Comité compta 4 532 licenciés (+0,5% vs 2025 à la même date).

L'évolution des effectifs des catégories oscille entre -15,8% pour la catégorie PO et +27,2% pour la catégorie BB. Plus globalement, nous observons une nette baisse du nombre de licenciés de moins de 18 ans (-6,5% vs 2025) et au contraire une hausse assez marquée chez les plus de 18 ans (+7,8% vs 2025)

Le détail est disponible sur [athle06.fr](http://athle06.fr).

Fin de la réunion à 19h45.

**Ivan COSTE-MANIÈRE**

Président

**Franck CHEVRIER**

Secrétaire Général

**Maxence VAUDELIN**

Responsable  
du développement